

Monsieur,

Nous avons l'honneur de convier les délégués de votre association à prendre part à la cérémonie du Memorial Day 2015, qui aura lieu le samedi 23 mai à partir de 10 heures au Cimetière Américain des Ardennes.

Nous joignons à la présente un feuillet d'instructions muni d'un talon réponse, que nous vous demandons de nous renvoyer si votre association désire déposer un hommage floral.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michael YASENCHAK,
Superintendant.

CEREMONIE DU MEMORIAL DAY - 23 MAI 2015

Accès au site et parking: l'accès des voitures particulières se fera **uniquement par l'entrée principale**. Des membres du personnel du cimetière et des agents de la Police communale seront présents pour vous guider vers les zones de parking. **Les personnes à mobilité réduite, ainsi que les porte-drapeaux de votre association, seront dirigés vers deux zones de parkings distinctes réservées à leur intention. Les autocars et minibus accèderont au cimetière exclusivement par l'entrée de service et uniquement si nous sommes avertis de leur arrivée par le talon ci-joint.**

Dépôt de gerbes: Afin de nous avertir de votre dépôt, nous vous prions de bien vouloir nous **renvoyer le talon ci-joint avant le vendredi 15 mai 2015.** Sans cette réservation préalable, il ne nous sera pas possible d'intégrer votre nom à la séquence de lecture.

Nous insistons sur le fait qu'**il est indispensable que les gerbes soient livrées au cimetière avant 16h00 le vendredi 22 mai.** Les gerbes livrées plus tard ne pourront être placées, par vos soins, qu'après la cérémonie, de même que celles pour lesquelles aucune réservation ne nous sera parvenue. (jorisv@abmc.gov)

Talon réponse:

- L'association patriotique Comité d'Entente des Groupements Patriotiques de la Province de Liège

sera représentée / ne sera pas représentée. (1)

- Une gerbe sera déposée (1)
- Nous ne déposerons pas de fleurs cette année (1)
- Nous nous rendrons à la cérémonie en autocar/minibus : OUI - NON (1)

L'adresse électronique de contact de notre association est :

(1) Biffer la mention inutile.
